

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Le commissaire-priseur désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du Conseil des Ventes Volontaires qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique ou morale titulaire de l'office de commissaire-priseur judiciaire qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

2. Conformément à la loi, les indications portées sur la liste de vente ou le catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de ses experts, lesquels garantissent l'authenticité des lots mis en vente, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation des lots et portés au procès verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations et les accidents. Les reproductions au catalogue ou sur Internet des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

3. Le commissaire-priseur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis. Le commissaire-priseur se réserve le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir (vente avec faculté de réunion) ou de séparer des lots

4. La vente est conduite en euros et les enchères qui sont formées sont annoncées par le commissaire-priseur hors frais. Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ils sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et annoncés par le commissaire-priseur au début de la vente.

5. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjugé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

6. Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur à quelque titre que ce soit.

7. La vente est faite expressément au comptant. L'adjudicataire paiera au commissaire-priseur le prix principal de son enchère augmenté des frais suivants :

- Pour les lots mis en vente à titre judiciaire, les frais sont de 14,28 % TTC ; pour les lots mis en vente à titre volontaire, les frais sont de 24 % TTC, en sus des enchères. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

8. Export : Tout acquéreur de l'union européenne, assujetti à la T.V.A., doit, au moment de la vente, indiquer son numéro d'identification en vue d'une livraison intra-communautaire et justifier de l'expédition vers l'autre état membre ; dès l'adjudication prononcée, il doit régulariser sa situation auprès du commissaire-priseur. L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai d'un mois pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

Dans tous les cas, il sera demandé à l'acquéreur de payer la TVA, celle-ci sera consignée par le commissaire-priseur et remboursée à l'acquéreur sur présentation des justificatifs de l'exportation.

9. Moyens de paiements acceptés :

- Carte bancaire

- Virement bancaire (le retrait des lots ne pourra se faire qu'après réception des fonds sur notre compte) :

Banque Populaire de l'Ouest (bordereaux à l'entête de LAVAL ENCHERES SARL) – IBAN : FR76 1380 7007 6641 1212 9759 902 / BIC : CCBPFRPPNAN

Société Générale (bordereaux à l'entête SCP F. NUGUES - F. DROUELLE) – IBAN : FR76 3000 3010 9000 0262 0014 127 / BIC : SOGEFRPP

- Espèces :

Les paiements en espèces sont plafonnés par bordereau à 1 000 € frais et taxes comprises pour les particuliers et professionnels ressortissants français – 15 000 € frais et taxes comprises pour les particuliers non-résidents français et non commerçants (justificatifs)

- Chèque de banque

10. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement par virement international SWIFT.

11. LES DEMANDES D'ENCHERES à DISTANCE (ordres d'achat fermes ou demande d'enchères téléphoniques) DOIVENT ETRE RECUS A L'ETUDE AU PLUS TARD LA VEILLE des VENTES à 12H : RIB ou chèque, pièce d'identité, Kbis, coordonnées complètes et téléphone.

- Concernant les ordres d'achat fermes : Le commissaire-priseur et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les clients qui ne peuvent pas assister à la vente. Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Le commissaire-priseur ne peut être considéré comme responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

- Concernant les enchères par téléphone : Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non obtention de la ligne téléphonique.

Les amateurs qui souhaitent être appelés pendant la vente seront réputés être preneurs à la mise à prix, et enchérisseurs jusqu'à au moins l'estimation basse communiquée avant la vente, en cas de surenchère.

12. Enchères en « Live » depuis www.interencheres.live.com

- Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez vous inscrire sur www.interencheres.live.com et effectuer une empreinte de carte bancaire. Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.live.com communique au commissaire-priseur tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte de carte bancaire. Le commissaire-priseur se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

- Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez le commissaire-priseur, s'il le souhaite, à utiliser vos informations de carte de crédit pour procéder au paiement partiel ou total de vos acquisitions y compris les frais à la charge de l'acheteur majorés :

- de 1.5 points hors taxes du prix d'adjudication (+1,5% HT / +1,80% TTC), pour les lots volontaires,

- de 1.5 points hors taxes du prix d'adjudication (+1,5% HT / +1,80% TTC), pour les lots judiciaires,

- de 60€ HT pour un véhicule (+60€ HT / +72€ TTC)

13. Enchère automatique. Les commissaires-priseurs n'ont pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

14. Les commissaires-priseurs ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenus pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

15. Les lots sont à retirer par l'adjudicataire sur le lieu de vente, sauf indication contraire, le jour même de la vente ou sur rendez-vous. L'expédition des lots n'est pas effectuée par l'Hôtel des ventes. L'adjudicataire devra, s'il le souhaite et à sa charge, se rapprocher d'un prestataire indépendant pour l'emballage et l'expédition d'un lot, après l'avoir mandaté pour retirer le lot à l'Hôtel des ventes :

- MBE / Mail Boxes/ LAVAL
02.43.02.04.88 / mbe3038@mbefrance.fr
- The Packengers:
hello@thepackengers.com
- Transports POISSON
02.43.91.13.38 / contact@demenagement-poisson.fr

- ou tout autre prestataire de son choix

Lorsque l'adjudicataire remporte plusieurs lots, l'expédition ne pourra être envisagée qu'après règlement complet du bordereau. Le règlement partiel d'un bordereau d'achat ne permettra pas l'envoi d'un seul lot porté sur celui-ci. L'adjudicataire décharge le commissaire-priseur de toute responsabilité concernant la non réception d'un lot, le transport s'effectuant aux risques et périls de l'adjudicataire.

16. Stockage. Le stockage des lots est gracieux dans les 10 jours suivant la vente. Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés 5 € HT par jour et par lot.

17. Traduction. La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité du commissaire-priseur. Seule la version originale française de la description d'un bien présenté en vente par un fera foi.

INCIDENTS DE PAIEMENT

FICHER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHERES (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de LAVAL ENCHERES SARL ou la SCP NUGUES-DROUELLE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service.

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, LAVAL ENCHERES SARL ou SCP NUGUES DROUELLE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité : - Pour les inscriptions réalisées par LAVAL ENCHERES SARL ou SCP NUGUES DROUELLE : par écrit ou par mail contact@lavalencheres.fr.

Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.